

DECRET

D/2015/ 221 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
AU BATAILLON DE LA SECURITE PRESIDENTIELLE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG portant Organisation, Attributions et Fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

DECRETE

Article 1 : Le Capitaine Mamy CAMARA, Matricule 16940/G, précédemment Commandant Adjoint du Groupement d'Intervention Rapide (GIR) Kilomètre 36, est nommé Commandant du Groupement d'Intervention Rapide (GIR) Kilomètre 36, en remplacement du Lieutenant-Colonel Momory DEMBADOULO, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 DEC. 2015



Prof. ALPHA CONDE